Après appel, le braqueur d'Uriage reste en liberté

16/09/2010 à 10h59

Le second braqueur présumé du casino d'Uriage-les-Bains (Isère) restera en liberté, sous contrôle judiciaire. La cour d'appel de Grenoble a confirmé jeudi l'ordonnance du Juge de la liberté et de la détention (JLD) qui avait été très controversée.

Mis en examen par un juge d'instruction pour « vol à main armée » et « tentatives d'homicide volontaire sur agents de la force publique », le suspect, Monsif Ghabbour, 25 ans, avait été interpellé alors qu'il était recherché depuis le 16 juillet.

Le 2 septembre dernier, la décision du JLD contre laquelle le parquet avait immédiatement fait appel, avait provoqué un tollé chez les syndicats de policiers.

Le Parisien